



Saint-Claude, le 19 avril 2026

## Prises de vues sans autorisation en cœur de Parc : une hausse qui impacte la biodiversité

Le Parc national de la Guadeloupe constate une augmentation des prises de vues réalisées sans autorisation préalable en cœur de parc, en milieux terrestres comme marins. Au-delà du non-respect de la réglementation, ces usages peuvent entraîner des perturbations immédiates de la faune et fragiliser des milieux naturels déjà sensibles.

### Drones et dérangement : des impacts concrets sur le terrain

Le développement des prises de vues par drone appelle une vigilance particulière. Même à distance, un drone est perçu comme une menace par de nombreuses espèces : il provoque des réactions de fuite, du stress et des perturbations des cycles de reproduction. Les prises de vues non encadrées depuis le sol peuvent produire les mêmes effets, notamment à proximité de zones de repos ou de reproduction. Ces situations sont régulièrement constatées par les équipes du Parc. Dans certains cas, quelques minutes de dérangement suffisent à compromettre une nichée.

### Un cadre réglementaire clair

En cœur de Parc national, toute prise de vues à des fins de communication, de promotion ou d'activité commerciale est soumise à autorisation préalable délivrée par l'établissement. Ce cadre repose sur le Code de l'environnement.

### Des sanctions en cas de non-respect

Toute prise de vues réalisée sans autorisation constitue une infraction. Elle expose notamment à une amende pouvant aller jusqu'à 1500€, portée à 3000€ en cas de récidive (contravention de 5e classe). Selon les situations constatées, notamment en cas d'atteinte aux espèces protégées ou de non-respect d'autres prescriptions, des suites complémentaires peuvent être engagées.

### Préserver la Guadeloupe, c'est l'affaire de tous

La protection de ces espaces ne relève pas uniquement de la réglementation. Elle repose sur une responsabilité collective : celle de préserver, ensemble, la Guadeloupe et sa biodiversité. Préserver la Guadeloupe, ses paysages, sa biodiversité et son attractivité, c'est protéger un patrimoine naturel exceptionnel, au cœur de l'identité du territoire.

« Le respect de la réglementation en cœur de Parc n'est pas une contrainte administrative : c'est une condition essentielle pour garantir la protection durable de nos milieux naturels. Préserver la Guadeloupe suppose l'engagement de tous. » — Harry Ozier-Lafontaine, directeur du Parc national de la Guadeloupe

Contact presse : Laure GERION  
Port.:+590 690 37 29 89  
[laure.gerion@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:laure.gerion@guadeloupe-parcnational.fr)

Parc national de la Guadeloupe  
Montéran - 97120 Saint-Claude

